

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 860**9 octobre 2001****SOMMAIRE**

Agefipar S.A. Holding, Luxembourg	41242	D + L Management SCI, Pétange	41257
Airport Center Luxembourg, GmbH, Luxembourg.	41242	D + L Management SCI, Pétange	41258
Alpha Charter S.A., Luxembourg.	41243	De Lux Meat Corp S.A., Luxembourg	41256
Amigo Holding S.A., Luxembourg	41244	Design Metal S.A., Luxembourg	41259
Arbeco Warenhandelsgesellschaft G.m.b.H., Was-		Design Metal S.A., Luxembourg	41259
serbillig	41239	Design Metal S.A., Luxembourg	41259
Arbeco Warenhandelsgesellschaft G.m.b.H., Was-		Design Metal S.A., Luxembourg	41259
serbillig	41239	Design Metal S.A., Luxembourg	41260
Aroc S.A.H., Luxembourg.	41244	Diamond Yachting S.A., Luxembourg	41256
Ashendene Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	41243	Dinky Finance Invest S.A., Luxembourg	41251
Automotive Engineering Holding S.A., Luxem-		Domaine Sunnen S.C., Remerschen.	41258
bourg.	41245	Dragonera S.A., Luxembourg	41259
B.C.D. Associés, Luxembourg	41246	EDEKA International S.A., Luxembourg	41260
B.C.D. Associés, Luxembourg	41246	Elbo Holding S.A., Luxembourg	41260
Bagages Assistance, S.à r.l., Luxembourg	41245	Elle Investments S.A., Luxembourg	41261
Bear Stearns Asset Management (Luxembourg)		Endovascular Researches S.A., Luxembourg.	41262
S.A., Luxembourg	41244	Erevolution S.A., Luxembourg	41262
Bear Stearns Asset Management (Luxembourg)		Ersel, Sicav, Luxembourg	41245
S.A., Luxembourg	41244	Ersel, Sicav, Luxembourg	41245
Blue Steam & Shipping S.A., Luxembourg	41247	Espaflux S.A., Windhof	41260
Blue Steam & Shipping S.A., Luxembourg	41247	Eurobiraghi S.A., Luxembourg	41263
Blue Steam & Shipping S.A., Luxembourg	41247	Eurobiraghi S.A., Luxembourg	41263
Boutique Pour Elle, S.à r.l., Luxembourg	41249	Europe & West Indies Holding S.A., Luxembourg	41263
Cabinet Erman, S.à r.l., Luxembourg.	41251	European Youth Foundation for Education and	
Caffè Valentino Centro Europa, S.à r.l., Capellen .	41249	Culture, A.s.b.l. (Stifterverband zur Gründung	
Caffè Valentino Centro Europa, S.à r.l., Capellen .	41250	und Verwaltung von Europäischen Jugend Stift-	
Caffè Valentino Centro Europa, S.à r.l., Luxem-		ungen für Erziehung und Kultur), Luxembourg . .	41237
bourg.	41250	Eurosat, S.à r.l., Luxembourg	41258
Carbus A.G., Luxembourg	41251	Ferlux Holding S.A., Luxembourg	41264
Carlson Fund Management Company S.A., Luxem-		Fersa S.A., Luxembourg	41236
bourg.	41251	Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A.,	
CEB Holding S.A., Luxembourg.	41252	Livange	41261
Chemtank Luxembourg S.A., Merttert.	41252	Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A.,	
Codenet S.A., Senningerberg	41256	Livange	41261
Coronas Investment S.A., Luxembourg	41257	Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A.,	
Coronas Investment S.A., Luxembourg	41257	Livange	41261
Coronas Investment S.A., Luxembourg	41257	Figa S.A.H., Luxembourg	41264
Cotex S.A., Luxembourg.	41242	Figa S.A.H., Luxembourg	41264
Cotex S.A., Luxembourg.	41242	Financial Industrial Holding S.A., Luxembourg. . .	41265
Creative System, S.à r.l., Luxembourg	41256	Financial Industrial Holding S.A., Luxembourg. . .	41269

Finanziaria Marchesi S.A., Luxembourg.....	41265	Interprof European Tax Law and Audit, EWIV, Luxembourg	41271
Finbell S.A., Luxembourg.....	41269	Jhangel Mousel Touristique Wohl Aloysia, S.à r.l., Remich.....	41277
Finglobe S.A., Luxembourg.....	41255	Kevken, S.à r.l., Luxembourg.....	41279
Florale Werkstatt Eden, S.à r.l., Luxembourg....	41270	Kimland S.A., Luxembourg	41262
Foxitec S.A.H., Luxembourg.....	41270	Kinemax S.A., Luxembourg.....	41279
Galerie Moderne, S.à r.l., Grevenmacher.....	41234	Laboratoire Dentaire Pohl, S.à r.l., Howald	41280
Ghisolfi Financière S.A., Luxembourg	41269	Langer A.G., Luxembourg	41279
Global Assurance S.A., Luxembourg	41263	Langer A.G., Luxembourg	41279
Global Assurance S.A., Luxembourg	41263	Leap International, S.à r.l., Dalheim	41280
Global Lift Group, S.à r.l., Luxembourg.....	41275	Lemmex Holding S.A., Luxembourg.....	41280
Golf Shack S.A.H., Luxembourg	41274	Lonworld S.A., Luxembourg	41236
Golf Shack S.A.H., Luxembourg	41274	Mistramer S.A., Luxembourg.....	41246
Gonella S.A.H., Luxembourg.....	41270	Mistramer S.A., Luxembourg.....	41246
Gonella S.A.H., Luxembourg.....	41270	Racing Team Lëtzebuerg, A.s.b.l., Bettembourg ..	41240
Gridway Holding S.A., Luxembourg.....	41275	Seabreeze S.A., Luxembourg.....	41278
Guardamar S.A.H., Luxembourg	41276	Seabreeze S.A., Luxembourg.....	41278
Guardamar S.A.H., Luxembourg	41276	Serti, S.à r.l., Luxembourg	41247
Hifi Immobilière S.A., Luxembourg	41275	Serti, S.à r.l., Luxembourg	41248
Hifi Tech Holding S.A., Luxembourg	41275	Serti, S.à r.l., Luxembourg	41248
Imprimerie Gérard Klopp, S.à r.l., Livange	41264	Serti, S.à r.l., Luxembourg	41248
Informalux S.A., Rodange	41238	Serti, S.à r.l., Luxembourg	41248
Informatics Luxembourg Developments, S.à r.l., Luxembourg	41276	Serti, S.à r.l., Luxembourg	41248
Inter-Guard S.A., Luxembourg	41278	Serti, S.à r.l., Luxembourg	41248
Inter Networks S.A., Luxembourg	41278	Société de Participations Champenoises S.A.H., Luxembourg	41234
Interdem S.A.H., Luxembourg	41276	Telectronics, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	41238
Interdem S.A.H., Luxembourg	41276	Wohl Aloysia, S.à r.l., Hostert.....	41235
Interelectronic S.A.H., Luxembourg.....	41277		

GALERIE MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 4.455.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 mars 2001

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(19285/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.436.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2000 et avec effet au 1^{er} janvier 2000, le capital social de la société a été converti de FRF 8.000.000,- en EUR 1.219.592,14 et a augmenté à EUR 1.224.000,- par incorporation d'un montant de EUR 4.407,86 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 1999.

Le capital autorisé a été converti de FRF 15.000.000,- en EUR 2.286.735,26 et a été augmenté à EUR 2.295.000,-.

Le capital social est dorénavant fixé à EUR 1.224.000,- (un million deux cent vingt-quatre mille euros), divisé en 8.000 (huit mille) actions de EUR 153,- (cent cinquante-trois euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est établi à EUR 2.295.000,- (deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille euros), divisé en 8.000 (huit mille) actions de EUR 153,- (cent cinquante-trois euros) chacune.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour la SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19403/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

WOHL ALOYSIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6990 Hostert, 7, rue Principale.

STATUTS

L'an deux mille un, le seize février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Aloysia Wohl, indépendante, demeurant à L-6990 Hostert, 7, rue Principale.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WOHL ALOYSIA, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, d'un établissement de restauration et d'un salon de coiffure, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent parts (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le 15 février 2001 pour finir le trente et un décembre 2001.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associée unique Madame Aloysia Wohl, préqualifiée.

L'associée unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quarante mille francs (40.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Madame Aloysia Wohl, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-6990 Hostert, 7, rue Principale,

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Wohl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 128S, fol. 43, case 10. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 mars 2001.

P. Bettingen.

(19181/202/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

LONWORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 32.170.

Le bilan de la société au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(19328/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FERSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

E. Schlessler

(19272/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

**EUROPEAN YOUTH FOUNDATION FOR EDUCATION AND CULTURE, A.s.b.l.,
(STIFTERVERBAND ZUR GRÜNDUNG UND VERWALTUNG VON EUROPÄISCHEN JUGEND
STIFTUNGEN FÜR ERZIEHUNG UND KULTUR),
Verband ohne Gewinnzweck.**

Gesellschaftssitz: L-1114 Luxemburg, 3, rue Nicolas Adames.

—
STATUTEN

1. Fa. INTERPROF A.G., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, vertreten durch:
 - Herrn Willibald Fischer, Wirtschaftsprüfer, D-66740 Saarlouis;
 - Herrn Pierre Schill, licencié en sciences économiques, L-1528 Luxembourg;
 - Herrn Hans Georg Altmaier, Rechtsanwalt, D-66740 Saarlouis.
2. Fa. INTERPROF EUROPEAN TAX, LAW AND AUDIT EWIV, 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, vertreten durch:
 - Herrn Willibald Fischer, Wirtschaftsprüfer, D-66740 Saarlouis;
 - Herrn Pierre Schill, licencié en sciences économiques, L-1528 Luxembourg.
3. Fa. UNEXCO INVEST CONSULTING UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH, Anton-Bruckner-Strasse 15, D-66793 Saarwellingen, vertreten durch:
 - Frau Maria Fischer, Kauffrau, Anton-Bruckner-Strasse 15, D-66793 Saarwellingen,
 sind heute übereingekommen, einen Verband ohne Gewinnzweck zu gründen, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928, deren Statuten wir wie folgt festlegen:

§ 1 Name und Sitz des Verbandes

Der Verband führt den Namen EUROPEAN YOUTH FOUNDATION FOR EDUCATION AND CULTURE, A.s.b.l. Sitz des Verbandes ist L-1114 Luxemburg, 3, rue Nicolas Adames.

§ 2 Zweck der Verbandes

Zweck des Verbandes ist es, gemeinsam mit der INTERPROF EUROPEAN TAX, LAW AND AUDIT EWIV, in den Ländern der Europäischen Union gemeinnützige nichtrechtsfähige Jugendstiftungen für Kultur und Erziehung zu gründen und zu verwalten. Die nationalen Stiftungen sollen folgenden Zweck haben:

Die (nationale) Jugendstiftung für Erziehung und Kultur verfolgt das Ziel, die kulturelle und ethische Identität von Jugendlichen zu entwickeln.

Im Hinblick auf das Zusammenwachsen der Kulturen wirkt die Stiftung in besonderer Weise toleranzfördernd und ermöglicht es, jungen Leuten durch aktive Förderung im Rahmen von Aktionen und Projekten, das Verständnis für die Kulturen anderer Staaten zu entwickeln.

§ 3 Dauer des Verbandes

1. Der Verband beginnt am Tage der Unterzeichnung und läuft auf unbestimmte Zeit.
Die Mitgliedschaft in dem Verband kann unter Einhaltung einer Frist von sechs Monaten jeweils zum Schluß eines Kalenderjahres aufgekündigt werden, erstmals jedoch zum 31. Dezember 2005.
2. Die Kündigung muß schriftlich erfolgen.
3. Ein Mitglied hat nach Beendigung der Mitgliedschaft keinen Anspruch auf das Verbandsvermögen.

§ 4 Geschäftsjahr

Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Das erste Geschäftsjahr endet als Rumpfgeschäftsjahr am 31. Dezember 2001.

§ 5 Beiträge der Mitglieder

Die Mitglieder leisten einen Gründungsbeitrag von jeweils 500,- EUR. Weitere Beiträge werden von der Mitgliederversammlung durch einstimmigen Beschluß festgelegt.

§ 6 Geschäftsführung und Vertretung

1. Zur Geschäftsführung und Vertretung des Verbandes ist Herr Willibald Fischer, Wirtschaftsprüfer, Steuerberater, Brückenstrasse 8, D-66740 Saarlouis, allein berechtigt, jedoch mit der Einschränkung, daß sich

a) die Geschäftsführerbefugnis nur auf solche Handlungen erstreckt, die der gewöhnliche Zweck des Verbandes mit sich bringt, und

b) die Vertretungsbefugnis in diesem Umfang nur mit der Einschränkung ausgeübt werden darf, daß die Mitglieder lediglich mit dem Verbandsvermögen haftbar gemacht werden dürfen.

Der Geschäftsführer ist ermächtigt, den Verband bei der Vornahme von Rechtshandlungen im eigenen Namen oder als Vertreter von Dritten uneingeschränkt zu vertreten.

2. Im Innenverhältnis ist die Zustimmung aller Mitglieder zu nachfolgenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäften erforderlich:

- a) Abschluß von Miet- und Dienstverträgen jeder Art,
- b) Abschluß aller Verträge - mit Ausnahme der satzungsgemäßen Stiftungsgeschäfte -, deren Wert im Einzelfall den Betrag von 2.000,00 EUR übersteigt,
- c) Aufnahme neuer Mitglieder.

§ 7 Pflichten der Mitglieder

Jedes Mitglied hat dem Verband die zur Zweckerreichung notwendige Manpower, entsprechend seiner Ressourcen und im Rahmen des Angemessenen, zur Verfügung zu stellen. Über eine Vergütung beschließt der Geschäftsführer.

§ 8 Auflösung des Verbandes

1. Die Auflösung des Verbandes bedarf eines einstimmigen Beschlusses der Mitgliederversammlung.
2. Das Verbandsvermögen soll im Falle einer Auflösung nach Begleichung der Passiva an eine nationale Stiftung im Sinne des Verbandszwecks fallen. Eine Entscheidung hierüber trifft der Geschäftsführer.

Luxembourg, den 7. März 2001.

1. Fa. INTERPROF A.G.,

vertreten durch:

W. Fischer / P. Schill / H. G. Altmaier

2. Fa. INTERPROF EUROPEAN TAX, LAW AND AUDIT EWIV,

vertreten durch:

W. Fischer / H. G. Altmaier

3. Fa. UNEXCO INVEST CONSULTING UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH,

vertreten durch:

M. Fischer

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19184/506/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

INFORMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 15.560.

TELECTRONICS, S.À R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R. C. Luxembourg B 20.237.

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Rob, directeur de sociétés, demeurant à Schouweiler,

agissant en sa qualité de mandataire de:

1) La société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INFORMALUX S.A., R. C. B N° 15.560, avec siège social à Rodange, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 décembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 13 du 23 janvier 1978.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, en date du 11 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 30 janvier 2001.

2) La société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TELECTRONICS, S.à r.l., R. C. B N° 20.237, avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée originellement sous la dénomination de ECAT EUROPEAN CENTER FOR AUTOMATIC TRANSLATION, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 février 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 30 mars 1983.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, en date du 7 février 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 4 novembre 1991.

Lequel comparant, à ce habilité par des résolutions du Conseil d'Administration respectivement du Conseil de Gérance des Sociétés précitées prises en date du 11 janvier 2001, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

1. Dans leurs réunions du 11 janvier 2001 les Conseil d'Administration respectivement Conseil de Gérance des Sociétés précitées ont, conformément aux articles 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, approuvé séparément un projet de fusion de la société INFORMALUX S.A., préqualifiée avec la société TELECTRONICS, S.à r.l., également préqualifiée, par voie d'absorption de cette dernière société par la première société déjà propriétaire de toutes les parts sociales de la société TELECTRONICS, S.à r.l.

Ce projet de fusion a fait l'objet, ensemble pour les deux sociétés, d'un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentaire le 11 janvier 2001 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 30 janvier 2001.

2. Conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le projet de fusion ci-dessus visé, les comptes annuels et les rapports de gestion relatifs aux trois derniers exercices sociaux ainsi qu'un état comptable de la société absorbée et de la société absorbante ont été déposés pour inspection au siège social un mois au moins avant la présente constatation.

3. Aucun créancier éventuel des deux sociétés n'a fait usage du droit lui accordé par l'article 268 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aucun actionnaire de la société absorbante n'a fait usage du droit lui accordé par l'article 279 de ladite loi.

En conséquence la fusion entre les sociétés INFORMALUX S.A., et TELELECTRONICS, S.à r.l., préqualifiées, par absorption de la seconde par la première est entrée en vigueur et la société TELELECTRONICS, S.à r.l. est à considérer comme dissoute, les dates juridique et comptable de la fusion étant fixées au 1^{er} janvier 2001.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence ainsi que la légalité des actes et formalités ayant incombé aux sociétés absorbante et absorbée en vue de la fusion opérée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Rob, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 128S, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

A. Schwachtgen.

(19156/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2001.

ARBECO WARENHANDELSGESELLSCHAFT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 32.891.

Im Jahre zweitausendundeins, den sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

1.- Herr Edgar Peters, Kaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, 15, Lessingstrasse,

2.- Fräulein Heike Peters, Diplom-Kauffrau, wohnhaft in D-54294 Trier, 15, Lessingstrasse,

hier vertreten durch Herrn Edgar Peters, vorgenannt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Trier, am 7. Februar 2001,

welche Vollmacht ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparenten ersuchen den amtierenden Notar, ihre Erklärungen zu beurkunden wie folgt:

Die Erschienenen sind die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ARBECO WARENHANDELSGESELLSCHAFT, G.m.b.H., mit Sitz in L-2734 Luxemburg, 44, rue de Wiltz, gegründet gemäss notarieller Urkunde, aufgenommen am 19. Januar 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 281 vom 16. August 1990, abgeändert gemäss notarieller Urkunde, aufgenommen am 15. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 727 vom 8. Oktober 1998, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 6. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 741 vom 10. Oktober 2000, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 32.891.

Die alleinigen Gesellschafter fassen folgenden Beschluss:

Der Gesellschaftssitz wird nach L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue, verlegt und in folgedessen erhält Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.»

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Peters, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 128S, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxembourg, den 14. März 2001.

E. Schlessler.

(19198/227/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

ARBECO WARENHANDELSGESELLSCHAFT G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.

R. C. Luxemburg B 32.891.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

E. Schlessler.

(19199/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

RACING TEAM LËTZEBUERG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3218 Bettembourg, 28, rue des Cheminots.

STATUTS

Entre les soussignés:

Steil Ronny,	28, rue des Cheminots,	L-3218 Bettembourg,	employé ARBED,
Haag Gilbert,	5, rue Nic. Meyers,	L-4918 Bascharage,	fonctionnaire,
Scheitler Laurent,	17, rue des Champs,	L-7480 Tuntange,	employé ARBED,
Merx Antoinette,	7, rue Dierwies,	L-6432 Echternach,	employée privée,
Steil Jeff,	179, route de Luxembourg,	L-7374 Helmdange,	employé privé,

tous de nationalité luxembourgeoise.

I. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée RACING TEAM LËTZEBUERG, A.s.b.l. Son siège est à L-3218 Bettembourg, 28, rue des Cheminots. Sa durée n'est pas limitée; elle pourra être dissoute à tout moment. L'association peut affilier et s'affilier.

Art. 2. L'association a pour objet de propager le sport automobile. L'association soutien ses conducteurs dans toutes les organisations du sport automobile. Ce soutien est de nature matérielle ou technique.

Lors des compétitions, l'association se tient aux règlements de la F.I.A., de la Commission Sportive de l'A.C.L., de l'organisateur et des autorités compétentes.

II. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions, Cotisations

Art. 3. L'association se compose de membres actifs, honoraires et protecteurs. Leur nombre est illimité, sans que toutefois le nombre des membres actifs puisse être inférieur à cinq.

Membres honoraires: L'association pourra conférer le titre de membre honoraire à toute personne ayant rendu des services exceptionnels à l'association. Les membres honoraires sont exempts du paiement de toute cotisation.

Membres protecteurs: la qualité du membre protecteur s'acquiert par le versement d'un don. Leur rôle se borne à un simple soutien financier de l'association.

Membres actifs: Toute personne qui, pour une durée à priori limitée, désire prendre part aux activités de l'association, pourra être admise comme membre actif. Si le membre actif désire prendre part aux compétitions, il doit être en possession d'un permis de conduire valable et d'une licence de conducteur de l'A.C.L. ou d'une autre fédération nationale reconnue par la F.I.A.. Il est néanmoins loisible au comité d'imposer d'autres restrictions. Les membres actifs payeront une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale.

Art. 4. Les membres honoraires et protecteurs n'ont aucune part dans l'administration et par conséquent aucun droit de vote aux assemblées générales.

Art. 5. Le comité statue sur l'admission de nouveaux membres actifs, qui lui auront présenté une demande d'admission par écrit et déclaré adhérer aux présents statuts. Le comité n'est pas tenu de faire connaître le motif en cas de non-admission.

La qualité de membre n'est acquise qu'après paiement de la cotisation. Si un membre quitte l'association, la cotisation ne sera pas remboursée.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- par la démission écrite parvenue au comité;
- par le non-paiement des cotisations;
- par l'exclusion pour motifs graves prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. En cas d'urgence, le comité pourra décréter l'exclusion après avoir convoqué l'intéressé pour lui permettre d'être entendu dans ses explications, sauf ratification de sa décision par l'assemblée générale.

Art. 7. Les montants des cotisations annuelles sont fixés chaque année par l'assemblée générale qui en détermine le mode et la date du paiement.

III. Administration

Art. 8. L'association est administrée par un conseil d'administration dit comité qui se compose de cinq à maximum neuf membres, élus pour le terme d'un an par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un siège, le comité pourra souverainement désigner un remplaçant parmi les membres actifs de l'association.

Art. 9. Les élections pour le comité ont lieu à la majorité relative. L'âge minimum pour un membre du comité est de 18 ans; l'âge minimum pour le président est de 21 ans.

Les candidatures seront reçues jusqu'au début des opérations de vote. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 10. Le président du comité sera élu parmi les membres du comité qui sont élus directement par l'assemblée générale et qui sont tous candidats sauf désistement.

Art. 11. Le comité se réunira sur la convocation du président ou du secrétaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Les décisions du comité sont valables lorsque la moitié de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président ou de son représentant est prépondérante.

Art. 12. Le comité représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi.

Le comité pourra interdire l'usage du matériel de l'association à tout membre dont le comportement justifie une telle mesure. En cas d'urgence, chaque membre du comité est habilité à prendre seul décision, sauf ratification par le comité dans la huitaine.

Art. 13. Les signatures conjointes de deux membres du comité, dont celle du président ou de son remplaçant, engagent valablement l'association à l'égard des tiers.

Art. 14. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à ses membres lors des compétitions et des trajets. Le membre, dont les papiers du véhicule ne sont pas conformes, peut être exclu immédiatement.

Le matériel de l'association est assuré contre les dégâts. L'association est assurée contre les dégâts causés par son matériel.

Les membres doivent assurer eux-mêmes leur propre matériel.

Art. 15. L'association est financée par les cotisations, les dons, l'organisation de manifestations et de loteries, et la vente d'articles de club.

L'association a un compte bancaire, dont les seuls titulaires sont le président et le trésorier.

A chaque assemblée du comité, le trésorier fait un rapport de l'état du compte et en remet une copie au président et au secrétaire.

Art. 16. Le comité soumet à l'assemblée générale un compte de l'exercice écoulé. Ce compte devra être soumis auparavant à l'examen de deux vérificateurs de caisse, désignés ad hoc par l'assemblée générale précédente. Les vérificateurs de caisse ne pourront être pris parmi les membres du comité.

IV. Assemblée Générale

Art. 17. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et cela à l'occasion de la clôture de l'année sociale. Le comité en fixe la date. Il devra la convoquer dans le délai d'un mois à la suite d'une demande écrite lui parvenue de la part d'un cinquième au moins des membres effectifs. Il la convoquera encore chaque fois que les intérêts de l'association l'exige.

Art. 18. Les membres sont convoqués par simple lettre trois jours francs à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre de jour. Il est loisible aux membres de se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre actif; toute fois, aucun mandataire ne pourra être porteur de plus d'une procuration.

Art. 19. Sauf en ce qui concerne les élections, le bureau général est celui du comité. Le président ou son remplaçant assument la direction de l'assemblée générale.

Art. 20. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour poser et ratifier tous actes intéressant l'association; elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association
- de nommer et de révoquer les membres du comité
- de prononcer l'exclusion d'un membre
- d'entendre les rapports et de juger de la gestion du comité
- d'approuver les comptes et le budget
- de fixer les cotisations
- de prendre d'une façon générale toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs statutairement ou légalement dévolus au comité.

V. Année sociale, Modifications des statuts, Dissolution

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 22. Les modifications aux statuts, ainsi que la dissolution éventuelle de l'association se feront d'après les règles établies par la loi en vigueur sur les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution, les biens de l'association seront attribués à l'office social de la commune de Bettembourg.

VI. Disposition générale

Art. 23. Les dispositions de la loi en vigueur sur les associations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Bettembourg, le 10 mars 2001.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'association sans but lucratif RACING TEAM LËTZEBUERG, désigné à la suite de la constitution de l'association le 10 mars 2001, s'est composé comme suit:

Président: Ronny Steil, employé ARBED, 28, rue des Cheminots, L-3218 Bettembourg
Secrétaire: Gilbert Haag, fonctionnaire, 5, rue Nic. Meyers, L-4918 Bascharage
Trésorier: Antoinette Merx, employée privée, 7, rue Dierwies, L-6432 Echternach
Membre: Laurent Scheitler, employé ARBED, 17, rue des Champs, L-7480 Tuntange
Membre: Jeff Steil, employé privé, 179, route de Luxembourg, L-7374 Helmdange

Bettembourg, le 10 mars 2001.

Signatures

Le président / Le secrétaire / Le trésorier / Membres

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(19186/000/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

AGEFIPAR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.381.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(19192/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

AIRPORT CENTER LUXEMBOURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 39.228.

AUSZUG

Gemäss Beschluss der Geschäftsführer vom 12. Februar 2001 wurden folgende Personen zu Prokuristen ernannt:
Frau Barbara Yaltrak, Kauffrau, geschäftsansässig in D-20354 Hamburg, Warburgstrasse 50;
Herr Christian Groth, Kaufmann, geschäftsansässig in D-20354 Hamburg, Warburgstrasse 50;
Herr Volker Lemke, Kaufmann, geschäftsansässig in D-20354 Hamburg, Warburgstrasse 50.

Demnach wird die Gesellschaft verpflichtet durch:

- die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern;
- die gemeinsamen Unterschriften eines Geschäftsführers und eines Prokuristen;
- die gemeinsamen Unterschriften von zwei Prokuristen.

Luxembourg, den 9. März 2001.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(19193/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

COTEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.480.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour COTEX, Société Anonyme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(19243/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

COTEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.480.

L'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2000 a ratifié la décision du conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean-Paul Rosen en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour COTEX

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(19242/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

ALPHA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.619.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon ordinaire au siège social le 27 novembre 2000 que.

- Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald (L) a été élue définitivement Administrateur, en remplacement de Monsieur Daniel Coheur démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire.

Pour inscription - réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19194/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

ASHENDENE LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen.
H. R. Luxemburg B 61.115.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft BAKKER VAN VORST B.V., mit Sitz in NL-1016 Amsterdam, Westermarkt 22,

hier vertreten durch:

Herrn Gerd Gebhard, expert-comptable, wohnhaft in Luxembourg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Unterschrift dieser Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft ASHENDENE LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 61.115, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar André Schwachtgen, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, am 2. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial C von 1998, Seite 1085;

2) Dass das Gesellschaftskapital der obengenannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je tausend Franken (LUF 1.000,-);

3) Dass die Gesellschaft BAKKER VAN VORST B.V. vorgeannt, alleinige Eigentümerin aller Gesellschaftsanteile ist;

4) Dass die Gesellschaft BAKKER VAN VORST B.V., vertreten wie vorerwähnt, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen;

5) Dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft ASHENDENE LUXEMBOURG, S.à r.l., besitzt;

6) Dass sie dem Geschäftsführer Entlastung erteilt für die Ausübung seines Amtes;

7) Dass er alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgeannten Gesellschaft ASHENDENE LUXEMBOURG, S.à r.l., übernommen hat und somit frei darüber verfügen kann, und dass er hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-7233 Beldange, 40, cité Grand-Duc Jean, aufbewahrt bleiben werden;

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Aufgrund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft ASHENDENE LUXEMBOURG, S.à r.l., vorgeannt, festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Gebhard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 13. März 2001.

P. Bettingen.

(19202/202/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

AMIGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 29.344.

Monsieur Hans de Graaf, Madame Juliette Lorang et Monsieur Maarten van de Vaart, administrateurs, ainsi que BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), Commissaire aux Comptes, ont donné leur démission avec effet au 28 février 2001.

Pour extrait sincère et conforme
BGL- MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19195/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

AROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social:L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 27.411.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AROC S.A.

Signature

Administrateur

(19200/727/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.156.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Luxembourg, le 21 novembre 2000.

(19211/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.156.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2000

En date du 21 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- D'affecter le résultat de la manière suivante:

Résultat	24,091,00 USD
Affectation à la réserve légale	1.204,55 USD
Résultat à reporter	22.886,45 USD

- de reconduire les mandats d'administrateur de Mme Donalda Fordyce et MM. Stephen Bornstein, Earl Hedin et Jacques Elvinger pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2001,

- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2001.

Luxembourg, le 21 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19212/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

AUTOMOTIVE ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 18.364.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 550, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2001.

Pour AUTOMOTIVE ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19206/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

BAGAGES ASSISTANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social:L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 67.173.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, volume 128S, folio 65, case 8, que la société à responsabilité limitée BAGAGES ASSISTANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, a été dissoute en date du 6 mars 2001, la liquidation ayant eu lieu, les livres et documents de la société étant conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

E. Schlessler.

(19207/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

ERSEL, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 73.017.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2001.

(19265/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

ERSEL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 73.017.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2001

En date du 5 mars 2001, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000
- de renouveler les mandats de Monsieur Antonio Scalvini, Monsieur Fabio Gallia, Monsieur Paolo Olivieri, Monsieur Umberto Giraud, en qualité d'administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.
- de renouveler le mandat de Arthur Andersen en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 6 mars 2001

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19264/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

B.C.D. ASSOCIES

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 64.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2001.

P. Rochas

Administrateur

(19209/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

B.C.D. ASSOCIES.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 64.127.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 16 février 2001

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur:

- 1) Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 2) Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg.
- 3) Catherine Calvi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

En lieu et place de:

- 1) Monsieur Jacques Chatain, directeur de sociétés, demeurant à F-94700 Maison Alfort.
- 2) Monsieur Patrick Bamas, directeur de sociétés, demeurant à F-92100 Boulogne Billancourt.
- 3) Monsieur Bernard Daugeras, directeur de sociétés, demeurant à F-92330 Sceaux.

L'assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes:

MAZARS & GUERARD (Luxembourg), avec siège social à Luxembourg

Les mandats d'administrateur et de commissaire ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002.

Luxembourg, le 7 mars 2001.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19210/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

MISTRAMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.929.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(19339/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

MISTRAMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.929.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(19340/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

BLUE STEAM & SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.203.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Pascal Wiscour-Conter, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Heinz Joaquim Jacobsohn, demeurant à Hambourg (D)
- Madame Daniela Panigada, demeurant à Howald (L).

Le commissaire aux comptes est:

- Madame Ana De Sousa, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19214/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

BLUE STEAM & SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.203.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 22 janvier 2001 que:

Madame Daniela Pnigada, directeur financier demeurant à Howald (L), a été élue définitivement au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen (L) démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

Pour inscription

-réquisition-

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19215/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

BLUE STEAM & SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.203.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 22 janvier 2001 que:

Le nombre des administrateurs ext fixé à trois à savoir:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Heinz Joachim Jacobsohn, avocat, demeurant à Hambourg (D).

Madame Daniela Panigada, qui avait été cooptée le 31 juillet 1999, demeurant à Howald (L).

L'assemblée décide d'appeler à la fonction de commissaire aux comptes, la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi que celui du commissaire aux compte prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2004.

Pour inscription

- Réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19216/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

SERTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 53.310.

Le bilan au 31 décembre 1995 enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

S.E.R.T.I.
R. Aroldi
Gérant

(19391/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

SERTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 53.310.

—
Le bilan au 31 décembre 1996 enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

S.E.R.T.I.
R. Aroldi
Gérant

(19392/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

SERTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 53.310.

—
Le bilan au 31 décembre 1997 enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

S.E.R.T.I.
R. Aroldi
Gérant

(19393/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

SERTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 53.310.

—
Le bilan au 31 décembre 1998 enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

S.E.R.T.I.
R. Aroldi
Gérant

(19394/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

SERTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 53.310.

—
Le bilan au 31 décembre 1999 enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

S.E.R.T.I.
R. Aroldi
Gérant

(19395/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

BOUTIQUE POUR ELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-23, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 7.471.

*Assemblée générale extraordinaire**Résolution*

L'assemblée nomme Madame Danielle Berthy, commerçante, épouse de Monsieur Joseph Léon dit José Joab, demeurant à L-2620 Luxembourg, 14, rue Joseph Tockert, comme gérante de la société.

La société n'est engagée que par les signatures conjointes du gérant et de l'un des associés. Le gérant pourra s'adjoindre pour les opérations courantes une personne de son choix à titre de fondé de pouvoirs.

Suivent les signatures des associés:

Luxembourg, le 6 mars 2001

Signatures.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2001, vol. 168, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(19217/231/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CAFFÈ VALENTINO CENTRO EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8320 Capellen, Z.I. Hiereboesch.

R. C. Luxembourg B 72.921.

L'an deux mille un, le vingt-six février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. BRASSERIE-RESTAURANT AVENUE, S.à r.l., avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, ici représentée par Pasquale Corcelli, entrepreneur en constructions, demeurant à Luxembourg et Nico Lanter, ingénieur technicien, demeurant à Luxembourg,

2. VALENTINO CAFFÈ S.R.L. avec siège social à I-73100 Lecce (Italie), Via Ribezzo, n° 2/a, ici représentée par Maurizio Renna, expert-comptable, demeurant à I-73019 Trepuzzi, Via Brunetti, n° 141, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

3. Egidio Montefrancesco, industriel, demeurant à I-73043 Copertino, Via Goldoni, n° 32,

4. Maurizio Renna, expert-comptable, demeurant à I-73019 Trepuzzi, Via Brunetti, n° 41, co-associés de CAFFÈ VALENTINO CENTRO EUROPA, S.à r.l. de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 10 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 95 du 28 janvier 2000,

ci-après «le cédant»

5) ETS AI ROMMES (GESTION), S.à r.l. de L-8320 Cap, Zone Industrielle Hiereboesch, ici représentée par son gérant Aloyse Rommes, négociant, demeurant à Luxembourg,

6) CAVES ROMMES, S.à r.l. de L-8320 Capellen, Z.I. Hiereboesch, ici représentée par son gérant Pierre Welbes, commerçant, demeurant à Arlon (Belgique)

ci-après «le cessionnaire».

D'abord,

a) BRASSERIE-RESTAURANT AVENUE, S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, déclare céder à

- ETS AI ROMMES (GESTION), S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus,

cent dix (110) parts de la Société pour le prix de cinq cent vingt-deux mille cinq cents francs (522.500,- LUF) et à

- CAVES ROMMES, S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus,

deux cents (200) parts de la Société pour le prix de neuf cent cinquante mille francs (950.000,- LUF)

b) VALENTINO CAFFÈ S.R.L., représentée comme dit ci-avant, déclare céder à ETS AI ROMMES (GESTION), S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus,

quarante (40) parts sociales de la Société pour le prix de cent, quatre-vingt-dix mille francs (190.000.-LUF);

c) Egidio Montefrancesco déclare céder à ETS AI ROMMES (GESTION), S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus,

trente (30) parts sociales de la Société pour le prix de cent quarante-deux mille cinq cents francs (142.500,- LUF);

d) Maurizio Renna déclare céder à ETS AI ROMMES (GESTION), S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus,

vingt (20) parts sociales de la Société pour le prix de quatre-vingt-quinze mille francs (95.000,- LUF).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

A ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les livres respectivement bilan ainsi que compte des pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000 tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage et s'engage à tenir le cessionnaire quitte et indemne de toute variation en moins de la situation financière de la Société entre le 31 décembre 2000 et aujourd'hui.

Le prix des cessions a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par Maurizio Renna, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de ladite Société et Lina Luisi, employée privée, demeurant à L-1457 Luxembourg, 75, rue des Églantiers, agissant en sa qualité de gérant.

Ensuite

les associés BRASSERIE-RESTAURANT AVENUE, S.à r.l., VALENTINO CAFFÈ S.R.L., Egidio Montefrancesco, Maurizio Renna, ETS AI ROMMES (GESTION), S.à r.l., CAVES ROMMES, S.à r.l. ainsi que les époux Andrea Bortone et Chiara-Maria Montefrancesco, représentés par Maurizio Renna suivant procuration sous seing privé ci-jointe, se réunissent en assemblée générale extraordinaire de la Société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, sur ordre du jour conforme, ils prennent à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la Société est transféré de Luxembourg à Capellen.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-8320 Capellen, Z.I. Hiereboesch.
- 3) L'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Capellen.»

Finalemment

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraire: 22.800,- (Cessions de parts)

8.000,- (Modification des statuts)

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 mars 2001.

F. Molitor

(19225/223/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CAFFÈ VALENTINO CENTRO EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8320 Capellen, Z.I. Hiereboesch.

R. C. Luxembourg B 72.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19226/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CAFFÈ VALENTINO CENTRO EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 72.921.

1) Maurizio Renna, expert-comptable, Trepuzzi (Italie)

2) VALENTINO CAFFÈ S.R.L. de Lecce (Italie) ici représentée par Giuseppe Gaetano Montefrancesco

3) Egidio Montefrancesco, industriel, Copertino (Italie)

4) Andrea Bortone avocat et son épouse Chiara-Maria Montefrancesco, employée privée, Lecce (Italie)

5) BRASSERIE-RESTAURANT AVENUE, S.à r.l. de Luxembourg, ici représentée par MM. Nico Lanter et Pasquale Corcelli

6) ETS AI ROMMES (GESTION), S.à r.l. de Cap, ici représentée par Aloyse Rommes et

7) CAVES ROMMES, S.à r.l. de Cap, ici représentée par Pierre Welbes

Associés de CAFFÈ VALENTINO CENTRO EUROPA, S.à r.l. de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt réunis en assemblée générale extraordinaire

1) acceptent la démission de Pasqualina Corcelli, épouse de Vitantonio Luisi, employée privée, demeurant à Luxembourg comme gérante de la société et lui donnent décharge

2) nomment gérant Jean Paul Rommes, employé privé, demeurant à L-8217 Mamer, 16, op Bierg, gérant pour une durée illimitée

3) conviennent que la Société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'à concurrence de cent mille (100.000,-) francs et par la signature conjointe des deux gérants au-delà de ce montant.

Luxembourg, le 26 février 2001 et Lecce, le 28 février 2001.

Signé: Renna, G.A. Montefrancesco, E. Montefrancesco, Bortone, C.M. Montefrancesco, Corcelli, Lanter, Rommes, P Welbes.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2001, vol. 857, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 mars 2001.

F. Molitor.

(19227/223/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CABINET ERMAN, Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 500.000,-.**Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 41.697.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 71, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2001.

Signature.

(19222/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CARBUS A.G., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.654.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2000 et avec effet au 1^{er} janvier 2000, le capital social de la société a été converti de DEM 120.000,- en EUR 61.355,03.

Le capital social est dorénavant fixé à soixante et un mille trois cent cinquante-cinq euros et trois cents (EUR 61.355,03) divisé en mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour CARBUS A.G., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19228/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

*Extrait des résolutions prises par résolution circulaire par le conseil d'administration
de la société en date du 22 février 2001*

En date du 22 février 2001, le conseil d'administration de la société mentionnée ci-dessus, a décidé par résolution circulaire:

- de coopter, M. Peter Friberg, à partir de ce jour, en que nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Bengt Sandberg, ayant démissionné en date du 15 janvier 2001.

La cooptation de M. Friberg sera ratifiée par les actionnaires de la société lors de la prochaine assemblée générale annuelle en 2001.

Luxembourg, le 22 février 2001

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19230/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DINKY FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 77, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 11.869,48 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19253/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CEB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.273.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 71, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2000:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2001.

Signature.

(19236/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

**CHEMTANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. CHEMTANK LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-6684 Merttert, 1, rue du Parc.

Im Jahre zweitausendeins, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Barbara Jackel, Kauffrau, wohnhaft zu L-6684 Merttert, 1, rue du Parc.

Die Komparentin ersucht den instrumentierenden Notar ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden.

A. Die Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CHEMTANK LUXEMBOURG, S.à r.l. mit Sitz in L-6684 Merttert, 1, rue du Parc, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar am 19. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations von 2000, Seite 37423.

B. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche voll eingezahlt sind.

C. Alsdann erklärt die Komparentin sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung einzufinden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals von siebenhundertfünfzigtausend luxemburger Franken (LUF 750.000,-) um es von seinem jetzigen Betrag von fünfhunderttausend luxemburger Franken (LUF 500.000,-) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) zu bringen.

2. Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von luxemburger Franken in Euro.

3. Abänderung des diesbezüglichen Artikels der Statuten.

4. Abtretung von Gesellschaftsanteilen.

5. Umwandlung der Gesellschaftsform von einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Aktiengesellschaft, Umwandlung der 500 Gesellschaftsanteile in 500 Aktien, welche Inhaber- oder Namensaktien sind, nach Wahl der Aktionäre. Ausserdem Adoption einer neuen Satzung der umgewandelten Gesellschaft, Umänderung der Firmenbezeichnung von CHEMTANK LUXEMBOURG, S.à r.l. in CHEMTANK LUXEMBOURG S.A.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das gezeichnete Gesellschaftskapital um den Betrag von siebenhundertfünfzigtausend luxemburger Franken (LUF 750.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfhunderttausend luxemburger Franken (LUF 500.000,-) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) zu bringen.

Der Beweis für den Notar, dass die Summe von siebenhundertfünfzigtausend luxemburger Franken (LUF 750.000,-) zur Kapitalerhöhung vorhanden ist, liefert beiliegende Kopie der Bilanz, gutgeheissen durch die Gesellschafter, den Geschäftsführer und die Buchhalterfirma, auf den 31. Dezember 2000, welche dieser Urkunde beigegeben bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die Umwandlung der Währung des jetzigen Gesellschaftskapitals welches in luxemburger Franken ausgedrückt ist, in Euro, um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von zweitausendfünfhundert luxemburger Franken (LUF 2.500,-), auf dreissigtausendneunhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 30.987,-) zu bringen, eingeteilt in

fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von einundsechzig Komma neunhundertvierundsiebzig (EUR 61,974) Euro pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wird um dreizehn Euro (EUR 13,-) erhöht, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneunhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 30.987,-) auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) heraufzusetzen, ohne Ausgabe von neuen Anteile aber durch Erhöhung des Nennwertes von null Komma null sechsundzwanzig Euro (EUR. 0,026) um ihn von sechzig Komma neunhundertvierundsiebzig Euro (EUR 61,974) auf zweiundsechzig Euro (EUR 62,-) zu bringen, zwecks Aufrundung des Gesellschaftskapitals nach Umwandlung und Entnahme dieses Betrages von dreizehn Euro (EUR 13,-), aus den gesetzlichen Reservefonds (réservation légale) der Gesellschaft.

Nach dieser Erhöhung hat die Gesellschaft ein Kapital von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nominalwert von zweiundsechzig Euro (EUR 62,-) pro Anteil.

Dritter Beschluss

Artikel 5. (Absatz 1) erhält folgenden neuen Wortlaut:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nominalwert von zweiundsechzig Euro (EUR 62,-) pro Anteil.»

Vierter Beschluss

Frau Barbara Jackel, vorbenannt, tritt Herrn Reinhard Jackel, Kaufmann, wohnhaft in D-46537 Dinslaken, Hülsemannshof 29, zweihundertfünfzig Anteile (250) gratis ab.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst mit Wirkung auf den heutigen Tag die Gesellschaft mit beschränkter Haftung CHEMTANK LUXEMBOURG, S.à r.l. in eine Aktiengesellschaft umzuwandeln. Ausserdem beschliesst die Versammlung die Firmenbezeichnung der Gesellschaft umzuändern in CHEMTANK LUXEMBOURG S.A.

Infolge der Umwandlung der Gesellschaftsform, beschliesst die Versammlung die 500 bestehenden Gesellschaftsanteile in 500 Aktien umzuwandeln, zu je zweiundsechzig Euro (EUR 62,-), die den bestehenden Aktieninhaber zugeteilt wurden im Verhältnis ihrer gegenwärtigen Beteiligung im Gesellschaftskapital.

Aufgrund dieser Gesellschaftsformumwandlung von einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Aktiengesellschaft, wurde keine neue Gesellschaft gegründet. Die Aktiengesellschaft ist die Weiterführung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie diese bis heute bestanden hat, mit der derselben juristischen Person, und ohne dass eine Änderung innerhalb der Aktiva und Passiva der Gesellschaft stattgefunden hat.

Infolge der Gesellschaftsumwandlung beschliesst die Versammlung eine neue Satzung anzunehmen, welche wie folgt dokumentiert wird:

Folgt der Text der Statuten der Aktiengesellschaft in deutscher Sprache:

Benennung - Gesellschaftszweck - Dauer - Sitz - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CHEMTANK LUXEMBOURG S.A. gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf sowie der Transport von Waren aller Art.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde, in welcher sich der Gesellschaftssitz befindet, verlegt werden; eine Verlegung des Gesellschaftssitzes ausserhalb jener Gemeinde bedarf eines einfachen Beschlusses der Generalversammlung.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nominalwert von zweiundsechzig Euro (EUR 62,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder gesenkt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder einem vom Vorsitzenden autorisierten anderen Mitglied des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar jeden zweiten Dienstag des Monats Juni um 11.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2002.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20 %) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5 % (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft erfüllt sind.

Fünfter Beschluss

1. Die Versammlung beschliesst die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei (3) festzulegen, und diejenige der Kommissare auf einen (1).

a).- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1) Frau Barbara Jackel, Kauffrau, wohnhaft zu L-6684 Mertert, 1, rue du Parc,

2) Herr Reinhard Jackel, Kaufmann, wohnhaft in D-46537 Dinslaken, Hülsemannshof 29

3) Herr Andreas Jackel, Geschäftsmann, wohnhaft in D-47178 Duisburg, Memelerstrasse 38B,

Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern erforderlich.

b).- Zum Kommissar wird ernannt:

Dame Sylviane Dummong-Kemp, Buchhalterin, wohnhaft in Münsbach,

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-6684 Mertert, 1, rue du Parc.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf fünfzigtausend Franken (LUF 50.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Münsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Jackel, R. Jackel, A. Jackel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 128S, fol. 12, case 11. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): Müller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 13. März 2001.

P. Bettingen.

(19237/202/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FINGLOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.243.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(19282/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CODENET, Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle de Bedewues.
R. C. Luxembourg B 73.305.

Par décision du conseil d'administration du 23 décembre 1999, M. Paul-Henri Denuit a été élu président et M. Alain Allard administrateur-délégué.

Conformément à l'article 7 des statuts il a été pris acte que la représentation de la société dans les actes et en justice est assurée par deux administrateurs, agissant conjointement. La gestion journalière et la représentation y relative de la société ont été déléguées à MM. Paul-Henri Denuit, président, Alain Allard, administrateur-délégué, Sandro Bazzanella et Alain Maton, administrateurs, agissant deux à deux.

Luxembourg, le 19 février 2001.

Pour CODENET, Société Anonyme

S. Bazzanella / A. Allard

Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19238/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CREATIVE SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.833.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, volume 8CS, folio 58, case 2, que la société à responsabilité limitée CREATIVE SYSTEM, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, a été dissoute en date du 6 mars 2001, la liquidation ayant eu lieu, les livres et documents de la société étant conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

E. Schlessler.

(19244/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DE LUX MEAT CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 51.493.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

(19245/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DIAMOND YACHTING, Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 20.734.

Extrait des délibérations du conseil d'administration du 23 janvier 2001

Suite à la démission de Madame Manuela Traldi de ses fonctions d'administrateur de la société DIAMOND YACHTING, avec effet au 31 décembre 2000, Madame Nathalie Tesson, licenciée en sciences, demeurant à Florence, via Monte Oliveto, 56 est cooptée comme nouvel administrateur à compter du 23 janvier 2001 jusqu'à la prochaine assemblée qui procèdera à l'élection définitive.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

F. Olivieri

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 550, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19252/257/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 64.975.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

D.C. Oppelaar.

(19239/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 64.975.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

D. C. Oppelaar.

(19240/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 64.975.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2000 que:

1. La démission du commissaire aux comptes, VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., est acceptée et décharge lui est accordée pour le reste de son mandat;

2. Election d'un nouveau commissaire aux comptes, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg: Il terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

D.C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19241/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

D + L MANAGEMENT SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4750 Pétange, 61, route de Longwy.

L'an deux mille un, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Madame Simone Defays, comptable, demeurant à B-7063 Soignies, 4, Brunnehaut,
- 2.- Monsieur Roger Lacour, agent immobilier, demeurant à B-7063 Soignies, 4, Brunnehaut,
- 3.- La société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., établie et ayant son siège social à Lookermanstreet, 15, Dover-Delaware,

ici représentée par Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,

agissant en sa qualité de président en vertu d'une décision de l'actionnaire unique en date du 28 février 1997,

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant;

- qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société civile D + L MANAGEMENT S.C.I. avec siège social à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach,

- que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 25 mars 1999.

- que ladite société a un capital de 500.000,- LUF divisé en 100 parts sociales de 5.000,- LUF chacune.

Ensuite les associés actuels, présents ou représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après avoir déclaré se considérer comme valablement convoqué, ils ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-4750 Pétange, 61, route de Longwy.
En conséquence l'article 3, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Pétange.»

Frais

Tous les frais, débours et honoraires qui incombent à la société en vertu du présent acte, sont évalués sans nul préjudice à 20.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Defays, R. Lacour, U. Pontzen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 8CS, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 mars 2001.

P. Decker.

(19254/206/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

D + L MANAGEMENT SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4750 Pétange, 61, route de Longwy.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

P. Decker

(19255/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DOMAINE SUNNEN, Société Civile.

Siège social: L-5440 Remerschen, 74, route du Vin.

Suite à des cessions de parts intervenues à l'occasion d'une réunion des sociétaires du 19 mai 2000, et dont le procès-verbal a été enregistré à Luxembourg le 8 juin 2000, volume 537, folio 62, case 12, la répartition des parts sociales indiquée à l'article 6, alinéa 2 des statuts de la société est modifiée comme suit:

Les apports des sociétaires sont constitués comme suit:

1) Monsieur Yves Sünnen-Sünnen, viticulteur, demeurant à L-5440 Remerschen, 74, route du Vin, dix parts sociales	10
2) Madame Corinne Sünnen-Sünnen, viticultrice, épouse de Monsieur Henri Kox, demeurant à L-5560 Remich, 37, rue Neuve, dix parts	10
3) Monsieur Anton dit Antoine Sünnen-Sünnen, fonctionnaire EUROCONTROL en retraite, époux Madame Annick Belva, demeurant à B-3090 Overijse, 31, Teniersdreef, dix parts sociales	10
Total: trente parts sociales	30

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour la gérance

A. Schwachtgen

(19256/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

EUROSAT, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 68.009.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 209 du 26 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROSAT, S.à r.l

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(19270/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DRAGONERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 72.966.

—
Extrait des délibérations du conseil d'administration du 23 janvier 2001

Suite à la démission de Madame Manuel Traldi de ses fonctions d'administrateur de la société DRAGONERA S.A., avec effet au 31 décembre 2000, Madame Nathalie Tesson, licenciée en sciences, demeurant à Florence, via Monte Oliveto, 56 est cooptée comme nouvel administrateur à compter du 23 janvier 2001 jusqu'à la prochaine assemblée qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

F. Olivieri

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 550, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19257/257/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DESIGN METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.357.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l

(19247/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DESIGN METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.357.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l

(19248/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DESIGN METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.357.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(19249/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DESIGN METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.357.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(19250/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

DESIGN METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.357.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(19251/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

EDEKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.066.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 février 2001, que, suite à la démission de Monsieur Peter-Uwe Strohkar, demeurant à Eiderstrasse 1e, D-22851 Norderstedt, Monsieur Wolf-Eckhard Lang, demeurant à Mittelkamp 18, D-22043 Hamburg a été nommé administrateur.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 12 mars 2001

Pour EDEKA INTERNATIONAL S.A.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

E. Schmit

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19258/799/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

ELBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 26.156.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2000 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers, Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à L-9012 Ettelbruck et Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à L-Strassen ont été élus administrateurs en remplacement Monsieur Claude Cahen, Madame Myriam Useldinger et Madame Liette Gales, démissionnaires. Décharge a été accordée à ces derniers pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- FIDEI REVISION, société à responsabilité limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg a été élue commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Robert Becker, démissionnaire. Décharge a été accordée à ce dernier pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Le siège social a été transféré de son ancienne adresse au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19259/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

ESPAFLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue de l'Industrie, Z.I.
R. C. Luxembourg B 56.607.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 61, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19266/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

ELLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 77.279.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme de droit luxembourgeois EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme de droit luxembourgeois ELLE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

Il a été conclu en date du 19 juillet 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19260/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: 220.000,- FRF.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone le 2000.

R. C. Luxembourg B 61.212.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 77, case 3, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19273/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: 220.000,- FRF

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone le 2000.

R. C. Luxembourg B 61.212.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 77, case 3, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19274/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone le 2000.

R. C. Luxembourg B 61.212.

Il résulte d'un conseil d'administration en date du 28 février 2001 que la résolution suivante a été prise:

Délégation de la gestion journalière

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 1997 et conformément à l'article 12 des statuts de société, le conseil décide à l'unanimité de déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur délégué en la personne de Monsieur Didier Kazenas, administrateur.

Fait à Livange, le 13 mars 2001

pour la société

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(19275/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

ENDOVASCULAR RESEARCHES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 73.887.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme de droit luxembourgeois EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,
et la société anonyme de droit luxembourgeois ENDOVASCULAR RESEARCHES S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

Il a été conclu en date du 12 janvier 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19261/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

EREVOLUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 73.994.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme de droit luxembourgeois EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,
et la société anonyme de droit luxembourgeois EREVOLUTION S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

Il a été conclu en date du 20 janvier 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19262/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

KIMLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.162.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

(19315/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

KIMLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.162.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(19314/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

EUROBIRAGHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.923.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 550, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2001.

Pour EUROBIRAGHI S.A. société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19267/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

EUROBIRAGHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.923.

Monsieur Bruno Biraghi, administrateur de sociétés, demeurant à Bra (Italie), s'est démis de ses fonctions d'administrateurs avec effet au 23 décembre 2000.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour EUROBIRAGHI S.A., société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

société anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19268/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

EUROPE & WEST INDIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.692.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Signature.

(19269/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GLOBAL ASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 56.209.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(19290/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GLOBAL ASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 56.209.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(19291/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FERLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.541.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 1998, la décision des administrateurs et du commissaire aux comptes du 6 mai 1998 de coopter M. Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée. Son mandat s'achèvera en même temps que ceux de ses collègues, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour FERLUX HOLDING S.A., société anonyme holding
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19271/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FIGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.569.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour FIGA, société anonyme holding
BGL-MeesPiersonTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(19276/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FIGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.569.

L'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COM-COLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, L-2551, 123, avenue du X septembre, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Cette même assemblée a ratifié la décision du conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour FIGA
BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19277/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

IMPRIMERIE GERARD KLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 71.669.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 janvier 2001 que Monsieur Patrick Wilhelmy démissionne de son poste de gérant technique avec effet au 1^{er} janvier 2001. Pleine et entière décharge lui est accordé pour la durée de son mandat.

A partir du 1^{er} janvier 2001 Monsieur Gérard Klopp assumera la fonction de gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Livange, le 9 janvier 2001

IMPRIMERIE GERARD KLOPP, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19304/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FINANZIARIA MARCHESI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 76.699.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme de droit luxembourgeois EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme de droit luxembourgeois FINANZIARIA MARCHESI S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

Il a été conclu en date du 19 juin 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19280/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.947.

In the year two thousand and one, on the twenty-second day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., (R. C. Luxembourg, section B number 77.947), established and having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated by deed of the undersigned notary, on September 18, 2000, no yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The meeting is declared open at 3.15 p.m. and is presided by Mr Guy Hornick, expert-comptable, residing in Strassen.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jérôme Cardi, juriste, residing in Strassen.

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe Ponsard, ingénieur commercial, residing in B-Messancy.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1.- Increase of capital in the amount of USD 700,000.- (seven hundred thousand dollars of the United States of America) to raise it from USD 300,000.- (three hundred thousand dollars of the United States of America) to USD 1,000,000.- (one million dollars of the United States of America) by the issuance of 700 (seven hundred) shares of USD 1,000.- (one thousand dollars of the United States of America) each, to be issued at par, against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2.- Subscription of the 700 (seven hundred) new shares by POALIM TRUST SERVICES LTD.

3.- Replacement and discharge to be granted to the current statutory auditor.

4.- Amendment of Article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.»

II.- The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance-list that out of three hundred (300) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand dollars of the United States of America (700,000.- USD) so as to raise it from its present amount of three hundred thousand dollars of the United States of America (300,000.- USD) divided into three hundred (300) shares with a par value of thousand dollars of the United States of America (1,000.- USD) to an amount of one million dollars of the United States of America (1,000,000.- USD) divided into thousand (1,000) shares, each with a par value of thousand dollars of the United States of America (1,000.- USD) and to issue seven hundred (700) new shares, each with a par value of thousand dollars of the United States of America (1,000.- USD), with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on against contributions in cash.

Second resolution

The general meeting of shareholders, comprising all the shares presently issued, acknowledges that, in relation to the present share capital increase, the existing shareholders have totally or partly waived their preferential subscription rights and resolves to accept to the subscription of the total seven hundred (700) new shares, the following:

POALIM TRUST SERVICES LTD, a company governed by the laws of Israël, established and having its registered office in 11 Hanegev St., P.O. Box 27, Tel-Aviv 61000 (Israël).

Subscription - Payment

There now appeared:

Mr Guy Hornick, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the prenamed subscriber, POALIM TRUST SERVICES LTD, prenamed;

by virtue of a proxy given to him in Tel-Aviv-Jaffa (Israël), on January 30, 2001.

The prementioned proxy, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of said company POALIM TRUST SERVICES LTD, to the seven hundred (700) new shares and paying them fully up by contribution in cash.

Furthermore the subscriber declared and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been entirely paid up, and that the Company has at its free disposal the total amount of seven hundred thousand thousand dollars of the United States of America (700,000.- USD) proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

In order to reflect the prementioned increase of capital, the general meeting of shareholders resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation which henceforth will read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at one million dollars of the United States of America (1,000,000.- USD) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand dollars of the United States of America (1,000.- USD) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.»

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to replace the current statutory auditor and to grant him full discharge for the proper performance of his mandate up to this date.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to elect the following company, as new statutory auditor of the Company, its mandate expiring at the annual general meeting of shareholders, which will be called to deliberate on the accounts as at December 31st, 2005:

AUDIEX S.A., a société anonyme, established and having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting at 3.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergencies between the two versions, the English version will prevail.

Valuation

For the purpose of registration, the aggregate amount of the beforestated capital increase is valued at thirty-one million fifty-three thousand nine hundred ninety-five Luxembourg francs (31,053,995.-).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at four hundred thousand Luxembourg francs.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., (R. C. Luxembourg, section B numéro 77.947), établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 septembre 2000, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 15.15 heures et est présidée par Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant à B-Mes-sancy.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de USD 700.000,- (sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de USD 300.000,- (trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 1.000.000,- (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission au pair de 700 (sept cents) actions nouvelles de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, contre apport en espèces et bénéficiant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

2.- Souscription des 700 (sept cents) actions nouvelles par POALIM TRUST SERVICES LTD.

3.- Remplacement avec décharge de l'actuel commissaire aux comptes.

4.- Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les trois cents (300) actions représentant l'entièreté du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (700.000,- USD) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (300.000,- USD) divisé en trois cents (300) actions avec une valeur de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000,- USD) chacune à un montant d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000.000,- USD) divisé en mille (1.000) actions, chacune avec une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000,- USD) et émission, contre apport en espèces, de sept cents (700) actions nouvelles, chacune avec valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000,- USD), chaque action avec les mêmes

droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des sept cents (700) actions nouvelles, par:

POALIM TRUST SERVICES LTD, une société régie par les lois d'Israël, établie et ayant son siège social à 11 Hanegev St., P.O. Box 27, Tel-Aviv 61000 (Israël).

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Guy Hornick, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du souscripteur, la société POALIM TRUST SERVICES LTD, prédésignée, en vertu d'une procuration lui donnée à Tel-Aviv-Jaffa (Israël), le 30 janvier 2001.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société susmentionnée aux sept cents (700) actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par versement en numéraire.

Le souscripteur susmentionné déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en espèces, et que la somme de sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (700.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000.000,- USD) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer l'actuel commissaire aux comptes de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'élire la société suivante, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

AUDIEX S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 15.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évaluée à trente et un millions cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (31.053.995,-).

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de quatre cent mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Cardi, P. Ponsard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2001, vol. 857, fol. 43, case 1. – Reçu 310.540 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2001.

J.-J. Wagner.

(19278/239/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2001.

J.-J. Wagner.

(19279/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FINBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 72.872.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme de droit luxembourgeois EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme de droit luxembourgeois FINBELL S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

Il a été conclu en date du 11 juillet 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19281/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GHISOLFI FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 74.944.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme de droit luxembourgeois EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme de droit luxembourgeois GHISOLFI FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

Il a été conclu en date du 10 mars 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19289/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FLORALE WERKSTATT EDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.163.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(19283/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

FOXITEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.276.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2000 et avec effet au 1^{er} janvier 2000, le capital social de la société a été converti de LUF 22.000.000,- en EUR 545.365,75 et a été augmenté à EUR 550.000,- par incorporation d'un montant de EUR 4.634,25 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 1999. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille euros) divisé en 22.000 (vingt-deux mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour FOXITEC S.A., société anonyme holding
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19284/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.916.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour GONELLA S.A., société anonyme holding
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(19298/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.916.

L'assemblée générale statutaire du 8 septembre 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COM-COLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata
Luxembourg, le 15 février 2001.

Pour GONELLA S.A.
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19297/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

**INTERPROF EUROPEAN TAX LAW AND AUDIT, EWIV,
Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung.
Gesellschaftssitz: L-1114 Luxemburg, 3, rue Nicolas Adames.**

—
STATUTEN

I. Firma und Sitz

§ 1 Firma

Die EWIV führt die Firma INTERPROF EUROPEAN TAX LAW AND AUDIT EWIV.

§ 2 Sitz und Rechtsvorschriften

1. Die EWIV hat ihren Sitz in L-1114 Luxemburg, 3, rue Nicolas Adames.
2. Die am Sitz der EWIV geltenden nationalstaatlichen Rechtsvorschriften sind ergänzend zum jeweils geltenden EG-Recht auf die EWIV anzuwenden.

II. Gegenstand der EWIV

§ 3 Gegenstand und Zweck der EWIV

1. Die EWIV hat den Zweck, die wirtschaftliche Tätigkeit ihrer Mitglieder zu fördern. Die EWIV hat nicht zum Zweck, unternehmerische Tätigkeiten an deren Stelle zu entfalten.
2. Gegenstand der EWIV ist die Unterstützung ihrer Mitglieder, insbesondere durch
 - gemeinsames Marketing
 - Aufbau und Pflege einer Internet-Web-Seite
 - gemeinsame Durchführung von Aus- und Fortbildungsveranstaltungen
 - Organisation und Durchführung von Fachvorträgen
 - Akquirierung und Aufteilung von Mandaten an Mitglieder, die Anwälte, Wirtschaftsprüfer oder Steuerberater sind, usw.
3. Die EWIV kann sich zur Erfüllung ihrer Aufgaben anderer Unternehmen bedienen, an denen Sie Anteile für Rechnung ihrer Mitglieder hält.

§ 4 Dauer der EWIV

Die EWIV wird auf unbefristete Zeit errichtet.

III. Mitgliedschaft

§ 5 Mitglieder

Mitglieder der EWIV sind:

- a) die Sozietät WILLIBALD FISCHER UND PARTNER, Steuerberater, Wirtschaftsprüfer, Rechtsanwalt, Gesellschaft des bürgerlichen Rechts, Brückenstrasse 8, D-66740 Saarlouis, vertreten durch den Gesellschafter Willibald Fischer (nachstehend kurz: 'Sozietät FISCHER' genannt),
- b) Herr Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (nachstehend kurz: 'Pierre Schill' genannt),
- c) namens und für Rechnung ihrer Aktionäre: die Firma INTERPROF A.G., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, (nachstehend kurz 'INTERPROF' genannt).

Weitere Mitglieder werden nur aufgenommen, wenn Sie der Berufsgruppe der Wirtschaftsprüfer, Steuerberater oder Anwälte angehören oder die Mitgliedschaft für Rechnung von Angehörigen der Berufsgruppe der Wirtschaftsprüfer, Steuerberater oder Anwälte halten.

§ 6 Erwerb der Mitgliedschaft

1. Die Mitgliedschaft in der EWIV wird erworben durch Unterzeichnung des Gründungsvertrags.
2. Neue Interessenten erwerben die Mitgliedschaft durch Einreichung eines schriftlichen Aufnahmeantrags an die EWIV und die einstimmige Zustimmung aller bisherigen Mitglieder.

§ 7 Beendigung der Mitgliedschaft

1. Die Mitgliedschaft endet durch:

- a) Tod, wenn das Mitglied natürliche Person ist, ansonsten durch Auflösung oder Erlöschen,
- b) Wegfall der Voraussetzungen der Mitgliedschaft nach Art. 4 EWG-Verordnung,
- c) Kündigung,
- d) Ausschluß,
- e) Gerichtsentscheid,
- f) Eröffnung des Konkurses über das Vermögen des Mitglieds,
- g) Kündigung durch Privatgläubiger.

2. Hat die EWIV mehr als zwei Mitglieder, wird ihr Fortbestand durch das Ausscheiden eines Mitglieds nicht berührt.

§ 8 Kündigung

1. Das Mitglied kann zum Schluß eines Geschäftsjahres seine Mitgliedschaft in der EWIV ordentlich kündigen.
2. Die Kündigung muß bis zum 30. Juni eines Jahres der Geschäftsführung der EWIV schriftlich zugegangen sein.
3. Darüber hinaus hat das Mitglied das Recht, seine Mitgliedschaft ohne Einhalten einer Frist jederzeit aus wichtigem Grund außerordentlich zu kündigen. Auch die außerordentliche Kündigung muß der Geschäftsführung der EWIV schriftlich zugehen.

§ 9 Ausschließung eines Mitglieds

1. Ein Mitglied kann zum Schluß des Geschäftsjahres aus der EWIV ausgeschlossen werden,
 - a) wenn es trotz zweimaliger schriftlicher Aufforderung unter Androhung des Ausschlusses nicht innerhalb von einem Monat die ihm obliegenden Verpflichtungen aus diesem Vertrag oder aus Gesetz oder EWG-Verordnung erfüllt. Dies gilt insbesondere dann, wenn dadurch die Gefahr einer erheblichen Beeinträchtigung der Leistungsfähigkeit der EWIV oder der Belange ihrer Mitglieder herbeigeführt wird,
 - b) wenn es in anderer Weise durch ein treu- und pflichtwidriges Verhalten schuldhaft oder unzumutbar die wirtschaftlichen Belange oder das Ansehen der EWIV oder ihrer Mitglieder schädigt oder zu schädigen versucht.
2. Der Ausschluß erfolgt durch die Beschlußfassung der restlichen Mitglieder. Der Beschluß bedarf der Zwei-Drittel-Mehrheit.

§ 10 Auseinandersetzung

1. Mit dem Ausgeschiedenen hat sich die EWIV auseinanderzusetzen. Maßgebend ist die Bilanz, die für das Geschäftsjahr, zu dessen Ende das Mitglied ausgeschieden ist, festgestellt worden ist.
2. Der Anspruch des Mitglieds errechnet sich aus dem Geschäftsguthaben zuzüglich noch nicht gutgeschriebener Gewinnanteile, abzüglich noch nicht abgeschriebener etwaiger Verlustanteile.

IV. Geschäftsanteile, Beitragspflicht

§ 11 Geschäftsanteile

1. Um die EWIV mit dem für ihre Tätigkeit notwendigen Kapital auszustatten, ist jedes Mitglied verpflichtet, einen finanziellen Beitrag zu leisten. Dieser Beitrag wird durch die Zeichnung eines oder mehrerer Geschäftsanteile erbracht.
2. Ein Geschäftsanteil wird auf 50,- EUR festgesetzt. Jedes Mitglied ist verpflichtet, einen Anteil zu übernehmen. Die Höchstzahl der Anteile, mit denen sich ein Mitglied beteiligen kann, ist 100. Es zeichnen:

a) die Sozietät FISCHER	12 Geschäftsanteile à 50,- EUR=	600,- EUR
b) Pierre Schill	1 Geschäftsanteil à 50,- EUR=	50,- EUR
c) INTERPROF	11 Geschäftsanteile à 50,- EUR=	550,- EUR
3. Die Zeichnung weiterer, über den Pflichtbeitrag hinausgehenden Geschäftsanteile bedarf der einstimmigen Zustimmung der übrigen Mitglieder.

§ 12 Beitragszahlung, Begründung des Gewinnanspruchs

1. Jeder Geschäftsanteil ist unverzüglich in der Weise einzuzahlen, daß die Geschäftsführung der EWIV spätestens binnen einer Woche über den zu zahlenden Betrag frei verfügen kann.
2. Der Pflichtanteil ist bar zu leisten.
3. Erst wenn die gezeichneten Geschäftsanteile der Geschäftsführung zur Verfügung stehen, sind die Ansprüche auf anteilige Gewinnbeteiligung begründet.

§ 13 Geschäftsguthaben

Die Einzahlungen auf den/die Geschäftsanteil(e), vermehrt um zugeschriebene Gewinnanteile, vermindert um abgeschriebene Verlustanteile, bilden das Geschäftsguthaben des Mitglieds.

V. Organe der EWIV

§ 14 Organe der EWIV

1. Organe der EWIV sind:
 - a) die Mitgliedergemeinschaft,
 - b) die Geschäftsführung.
2. Die Organe der EWIV sind verpflichtet, die Kosten des Geschäftsbetriebs nach den Grundsätzen einer ordnungsgemäßen Geschäftsführung leistungsbezogen auszurichten.

§ 15 Mitgliedergemeinschaft

1. Die Mitglieder der EWIV üben ihre Rechte in den Angelegenheiten der EWIV gemeinschaftlich aus. Zur Entscheidungsfindung und Beschlußfassung bedarf es - ausgenommen der in Absatz 3 getroffenen Regelungen - keiner förmlichen Mitgliederversammlung.
2. Soweit ein Mitglied eine gemeinsame Entscheidung herbeiführen will, gibt es seinen Antrag allen anderen Mitgliedern in gleicher Weise zur Kenntnis, wobei der Antragsteller das geeignete Kommunikationsmittel frei wählt.
3. Die gemeinsame Entscheidung wird in der Weise herbeigeführt, daß die Mitglieder formfrei - unter Nutzung der geeigneten Kommunikationsmittel - miteinander beraten und dem Antragsteller ihr Votum binnen zwei Wochen nach Eingang des Antrags mitteilen. Mit Ausnahme der in diesem Vertrag besonders genannten Erfordernisse genügt die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen für das Zustandekommen der gemeinsamen Entscheidung.

§ 16 Jahresversammlung

1. Um über wesentliche Angelegenheiten der EWIV zu beschließen, findet am 30. Juni eines jeden Jahres die Jahresversammlung statt.
2. Die Einberufung zur Jahresversammlung erfolgt schriftlich unter Angabe der Tagesordnung durch den Vorsitzenden des Aufsichtsrats unter Einhaltung einer Ladungsfrist von 30 Tagen.
2. Die Jahresversammlung ist insbesondere zuständig für die Beschlußfassung über folgende Angelegenheiten:
 - a) Feststellung des Jahresabschlusses (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Anhang),
 - b) Verwendung des Bilanzgewinns,
 - c) Deckung des Bilanzverlustes,
 - d) Entlastung von Aufsichtsrat und Geschäftsführung,

- e) Änderung des Gründungsvertrags,
- f) Auflösung der EWIV,
- g) sonstige Angelegenheiten, für die Beschlußfassung nach EG- oder nationalstaatlichem Recht vorgeschrieben ist.

§ 17 Mehrheitserfordernisse

1. Soweit nicht nach diesem Vertrag, EG- oder nationalstaatlichem Recht etwas anderes zwingend vorgeschrieben ist, genügt zur Beschlußfassung die einfache Mehrheit der abgegebenen bzw. einem Antragsteller zugegangenen Stimmen.

2. Insbesondere die nachstehend aufgeführten Entscheidungen bedürfen aufgrund EG-Recht der einstimmigen Beschlußfassung:

- Änderung des Unternehmensgegenstands,
- Änderung des Unternehmenszwecks,
- Änderung der Dauer der EWIV,
- Verlegung des Sitzes der EWIV,
- Zustimmung zur Abtretung der Beteiligung,
- Aufnahme neuer Mitglieder.

§ 18 Stimmrecht

Jeder Geschäftsanteil gewährt dem Mitglied ein Stimme. Das Mitglied kann sich sowohl in der Jahresversammlung als auch sonst bei der Stimmabgabe durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Die Bevollmächtigung ist nachzuweisen und von der Geschäftsführung zu den Akten der EWIV zu nehmen.

§ 19 Geschäftsführung

1. Die EWIV hat mindestens zwei Geschäftsführer, die durch einen gesonderten Beschluß, der Bestandteil dieses Gründungsvertrags ist, bestellt werden.

2. Die Geschäftsführer sind verpflichtet, den Weisungen der Mitglieder zu folgen, insbesondere eine von den Mitgliedern aufgestellte Geschäftsordnung zu beachten und von den Mitgliedern als zustimmungspflichtig bezeichnete Geschäfte nur mit deren Zustimmung vorzunehmen. Die Mitgliederversammlung entscheidet über die in Satz 1 genannten Angelegenheiten mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

§ 20 Vertretung der EWIV

Die EWIV wird durch zwei Geschäftsführer gemeinsam vertreten.

VI. Rechnungslegung

§ 21 Geschäftsjahr und Aufstellung des Jahresabschlusses

1. Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

2. Die Geschäftsführung hat dafür zu sorgen, daß das Rechnungswesen und die Betriebsorganisation die Erfüllung der Aufgaben der EWIV gewährleisten.

3. Die Geschäftsführung hat nach Ablauf eines jeden Geschäftsjahres binnen drei Monaten einen Jahresabschluß (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Anhang) aufzustellen. Der Jahresabschluß muß den gesetzlichen Vorschriften über die Bewertung sowie den gesetzlichen Vorschriften über die Gliederung der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung entsprechen.

§ 22 Gewinnverwendung

1. Der Bilanzgewinn wird an die Mitglieder ausbezahlt. Die Auszahlung erfolgt binnen 14 Tagen nach entsprechender Beschlußfassung in der Jahresversammlung durch die Geschäftsführung.

2. Die Verteilung des Gewinns erfolgt nach dem Verhältnis der Geschäftsguthaben bei Beginn des Geschäftsjahres, für das der Jahresabschluß aufgestellt ist.

§ 23 Verlustdeckung

1. Wird ein Bilanzverlust ausgewiesen, so ist dieser Verlust in demselben Verhältnis auf die Mitglieder zu verteilen, in dem auch die Gewinnausschüttung erfolgt.

2. Jedes Mitglied hat den auf ihn entfallenden Verlustanteil unverzüglich, spätestens innerhalb eines Monats nach Beschlußfassung in der Jahresversammlung, auszugleichen.

VII. Eintragungserfordernisse

§ 24 Registereintragungen und Bekanntmachungen

Die notwendigen Registereintragungen und Bekanntmachungen der EWIV erfolgen durch die Geschäftsführung bzw. die Gesamtheit der Mitglieder in der durch EG- oder nationalstaatliches Recht erforderlichen Weise.

VIII. Auflösung und Abwicklung

§ 25 Auflösung und Abwicklung

1. Die Auflösung der EWIV erfolgt durch einstimmigen Beschluß der Mitglieder.

2. Die Mitglieder müssen die EWIV auflösen, wenn der Unternehmensgegenstand verwirklicht worden ist, der Unternehmensgegenstand nicht weiter verfolgt werden kann oder die EWIV ihren grenzüberschreitenden Charakter verliert.

3. Die Abwicklung der EWIV erfolgt durch die Geschäftsführung nach luxemburgischem Handelsrecht. Gleiches gilt im Falle des Konkurses.

IX. Schlußbestimmungen**§ 26 Schlußbestimmungen**

1. Dieser Vertrag wurde von den unterzeichnenden Mitgliedern eingehend beraten und einstimmig befürwortet.
2. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrags unwirksam sein, so wird die Wirksamkeit des Vertrags insgesamt hierdurch nicht berührt. Die Mitglieder haben diese Bestimmungen durch solche zu ersetzen, die dem Zweck der EWIV am besten entsprechen.
3. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrags zu einer zwingenden Rechtsvorschrift im Widerspruch stehen, so findet die Rechtsvorschrift Anwendung.
4. Neben diesem Vertrag finden die jeweils geltenden Bestimmungen des EG-Rechts sowie des für die EWIV geltenden nationalstaatlichen Rechts ergänzend Anwendung.
5. Mündliche Vereinbarungen wurden neben diesem Gründungsvertrag nicht getroffen.

Luxemburg, den 6. März 2001.

Die Sozietät WILLIBALD FISCHER UND PARTNER, Steuerberater, Wirtschaftsprüfer, Rechtsanwalt, Gesellschaft des bürgerlichen Rechts, Brückenstrasse 8, D-66740 Saarlouis, vertreten durch den Gesellschafter Willibald Fischer

Unterschrift

Herr Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Unterschrift

Namens und für Rechnung ihrer Aktionäre: die Firma INTERPROF A.G., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, hier vertreten durch die Verwaltungsräte Pierre Schill und Hans Georg Altmaier

Unterschriften

Sodann treten die Gründungsmitglieder zu einer Mitgliederversammlung zusammen und beschliessen mit allen ihren Stimmen:

Zu Geschäftsführern werden bestellt:

Herr Willibald Fischer, Wirtschaftsprüfer, Steuerberater, geschäftsansässig Brückenstrasse 8, D-66740 Saarlouis

Herr Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant 18A, boulevard de la Foire, L-1518 Luxembourg

Jeder von ihnen ist, soweit gesetzlich zulässig, vom Verbot des Selbstkontrahierens befreit.

Luxemburg, den 6. März 2001.

Für die Sozietät WILLIBALD FISCHER UND PARTNER

Unterschrift

P. Schill

INTERPROF A.G.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19185/506/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.586.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour GOLF SHACK S.A., société anonyme holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(19296/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.586.

L'assemblée générale statutaire du 7 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, L-2551, 123, avenue du X septembre, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 13 février 2001.

Pour GOLF SHACK S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19295/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GLOBAL LIFT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 70.771.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(19292/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GRIDWAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.169.

Une convention de domiciliation a été signée en date du 10 mars 2001 par Maître Yvette Hamilius, avocat à la cour, demeurant à L-1660 Luxembourg, 78 Grand'rue, avec la société GRIDWAY HOLDING S.A, avec siège social à L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 13 mars 2001.

Le domiciliataire

Signature

Pour copie conforme

Me Y. Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19299/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

HIFI IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 46.241.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 117 du 29 mars 1994.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIFI IMMOBILIERE S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(19302/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

HIFI TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.359.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(19303/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

INFORMATICS LUXEMBOURG DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 26, rue Demy Schlechter.
R. C. Luxembourg B 74.663.

Patricia Rauch, employée privée, demeurant 10-12, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, déclare mettre fin, en date du 14 mars 2001, à son mandat de liquidateur pour la société INFORMATICS LUXEMBOURG DEVELOPMENTS, S.à r.l., société dissoute et mise en liquidation en date du 15 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

P. Rauch.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19305/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GUARDAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.976.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour GUARDAMAR S.A. Société Anonyme Holding

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(19301/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

GUARDAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.976.

L'assemblée générale statutaire du 14 mai 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 2 février 2001.

Pour GUARDAMAR S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19300/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

INTERDEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.664.

L'assemblée générale statutaire du 12 mai 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour INTERDEM S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19306/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

INTERDEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.664.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour INTERDEM S.A. Société Anonyme Holding

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(19307/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

INTERELECTRONIC S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 2.622.

—
DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 27 février 2001 à 10.00 heures, KPMG FIDES PEAT, Zurich a été nommée Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 27 février 2001 à 15.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 19 octobre 2000, a été clôturée et que INTERELECTRONIC S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour INTERELECTRONIC S.A. liquidée

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19308/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

JHANGELI MOUSEL TOURISTIQUE WOHL ALOYSIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 29, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 74.719.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le seize février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Aloysia Wohl, indépendante, demeurant à L-6990 Hostert, 7, rue Principale.

La susdite comparante Madame Aloysia Wohl, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société JHANGELI MOUSEL TOURISTIQUE WOHL ALOYSIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-5533 Remich, 29, Esplanade, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.719, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en l'an 2000, page 21.942.

Que Madame Aloysia Wohl, prénommée, est propriétaire de la totalité des parts de la société JHANGELI MOUSEL TOURISTIQUE WOHL ALOYSIA, S.à r.l., dont le capital social s'élève à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinquante (50) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Qu'en sa qualité d'associée unique de ladite société, la comparante prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet au 31 décembre 2000 et sa mise en liquidation.

Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société JHANGELI MOUSEL TOURISTIQUE WOHL ALOYSIA, S.à r.l., déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et que tout le passif de la société est réglé;

Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif restant et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société.

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-5533 Remich, 29, Esplanade, où ils seront conservés pendant cinq ans.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Wohl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 128S, fol. 43, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 mars 2001.

P. Bettingen.

(19311/202/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

INTER-GUARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.323.

Le bilan établi au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour INTREGUARD S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

(19309/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

INTER NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 39, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 68.598.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2000

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés (perte) 12.484,53 EUR

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Peter Vermeulen, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Paul O'Driscoll, administrateur, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Philippe Betramo, administrateur, demeurant à Bruxelles.

Commissaire aux comptes

PANNELL KERR FORSTER, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile)

(19310/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

SEABREEZE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 77, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(19389/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

SEABREEZE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.698.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 13 mars 2001 à 10.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19390/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

KEVKEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.
R. C. Luxembourg B 59.163.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 1997, acte publié au Mémorial C n° 426 du 5 août 1997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEVKEN, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(19313/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

LANGER A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.018.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 1999, la décision des Administrateurs du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour LANGER A.G.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19318/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

LANGER A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.018.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2000 et avec effet au 1^{er} janvier 2000, le capital social de la société a été converti de LUF 3.000.000,- en EUR 74.368,06.

Le capital social est dorénavant fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (EUR 74.368,06) divisé en trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour LANGER A.G.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19319/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

KINEMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.154.

Madame Monique Trouilly démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la société pour des raisons de convenance personnelle.

M. Trouilly.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19316/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

LABORATOIRE DENTAIRE POHL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 117, rue Ernest Beres.
R. C. Luxembourg B 29.124.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 octobre 1988, acte publié au Mémorial C n° 8 du 11 janvier 1989, modifié par-devant M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 8 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 140 du 4 mars 1999, modifié par-devant le même notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 726 du 5 octobre 2000

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE POHL, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(19317/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

LEAP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dalheim.
R. C. Luxembourg B 61.456.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dalheim, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(19320/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.

LEMMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.936.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 30 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 30 mars 2000, M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil décide de nommer Monsieur Germain Birgen en qualité de président du conseil d'administration.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

Pour LEMMEX HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19321/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2001.
